



COMMUNE D'HELBAUT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 12 AVRIL 2024

Début de la séance : 18h30

L'an deux mille vingt-quatre, le douze de Avril à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis Marquant, Maire, suite à la convocation du deux Avril deux mille vingt-quatre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Francis Marquant, Maire. Pascal Penet, Aymeric Ansel, Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints, Colette Blondel, Hélène Fiolet, Jacques Dupont, Pascal Monsauret Christian Dupont, Sabine Poprawka (pv à D'Haillecourt Isabelle, arrivée à 18h54), Brigitte Leblond, Michèle Boulanger, conseillers municipaux.

Absents excusés : Christophe Podevin (pouvoir à Christian Dupont), Anne Alguazil (pv à Leblond Brigitte)

Président de séance : Francis Marquant

Secrétaire de séance : Sandra Savary

Adoption du procès-verbal de la séance du 13 Mars 2024 : adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire demande de rajouter de rajouter 2 questions supplémentaires, concernant l'encaissement d'une recette exceptionnelle et la délibération sur le transfert du pouvoir de police de la publicité à la CAPSO/

1) Compte de gestion 2023 :

Le Maire présente le compte de gestion 2023 du budget, dressé par le receveur municipal. Celui-ci est conforme aux écritures comptables enregistrées sur l'exercice. La Commission, sur proposition, adopte le compte de gestion 2023 dressé par le comptable, qui n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

2) Compte administratif 2023 :

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023, qui peut se résumer ainsi :

En €	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	840 869.45€	1 010 880.68€
Recettes	927 268.12€	406 563.79€
Résultats 2023	86 398.67€	-604 316.89€
Excédents reportés	72 761 .89€	633 286.37€
Résultats de clôture 2023	159 160.56€	28 969.48€

Il laisse la Présidence à Pascal Penet qui fait voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif 2023 avec 16 pour, 2 abstentions.

3) Affectation des résultats :

Avec le retour de Monsieur le Maire, Monsieur Penet lui fait part des résultats du vote. Monsieur le Maire remercie les membres pour leur confiance. Il poursuit la séance en reprenant la présidence.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de ses membres, de l'affectation des résultats de clôture de la section de fonctionnement comme suit :

- Affectation des résultats au compte 1068 : 130 000€
- Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 29 160.56€

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour

4) Taux d'imposition 2024 – Vote :

M. le Maire présente les bases d'imposition 2024. Il détaille les reversements fiscaux. Suivant l'avis de la commission des finances, M le Maire propose d'établir les taux d'imposition comme suit, soit 35.22% pour le foncier bâti, le taux à 39.00% pour le foncier non bâti et de définir le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants à 12,55 %.

La délibération est adoptée avec 16 pour, 2 contre et 1 abstention,

5) Budget primitif 2024 :

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2024 de la commune par chapitre. Pour résumer, ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 972 000€ et en section d'investissement à 1 378 000€, y compris les restes à réaliser. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de voter le BP 2024 tel qu'il vient d'être présenté, suivant avis de la commission des finances, par chapitre.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour. Le Conseil autorise la variation des chapitres à raison de 7,5 %.

6) Subventions :

-Subventions 2024 aux associations helfalloises :

<i>Sportives affiliées à la Fédération Française</i>	
E-S-H	2 554€
A-A-E	1 884€
<i>Sportives et loisirs</i>	
ATH	604€
Carabiniers	777€
ALSH	644€
<i>Culturelles et loisirs</i>	
ACPG	272€
APE	482€
Arpège	116€
Club Aînés	586€
Total	8 236€

De plus, deux subventions exceptionnelles ont été accordées : une de 1 000€ à l'ATH dans le cadre du système informatique ELINDO et une autre aux carabiniers dont le montant sera défini sur présentation de la facture de remise à niveau du stand de tir au cour de l'année.

A la date du 12 Avril 2024, le total des subventions aux associations helfalloises s'élèvent à 9 236€.

-Subventions 2024 aux associations extérieures :

Monsieur le Maire propose, selon l'avis de la Commission des Finances, l'attribution suivante :

ASSOCIATION	SUBVENTION 2024
Chemin de fer touristique de la vallée de l'Aa	50€
Croix rouge française	50€
DDEN	50€
Cœur toujours	50€
Donneurs de sang de Wizernes	50€
Médaillés du travail de Blendecques et environs	25€
APEI les papillons blancs	25€
Sport adapté audomarois	50 €
Association des bénévoles du pavillon Arc en Ciel	50 €
Association sportive du collège René Cassin	100,00€
Comité de jumelage Wizernes Hallines	260€
Total	760€

Le comité de jumelage de Wizernes Hallines recherche des fonds pour financer le voyage d'une classe du collège René Cassin en Allemagne, à hauteur de 130€ par élève. 2 helfallois sont concernés par le projet, et Monsieur le Maire propose par conséquent de participer aux frais du voyage.

La délibération est adoptée avec 17 pour, 2 abstentions

7) Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Un décret paru le 31 Octobre 2023 offre la possibilité aux collectivités d'instituer une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle forfaitaire, pour répondre au contexte inflationniste.

Monsieur le Maire propose d'accorder 200€ de prime exceptionnelle pour les agents présents entre le 01/07/2022 et le 30/06/2023, sachant que ce montant correspond pour un temps plein et une période complète.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

8) Modification du tableau des effectifs

Considérant le départ en retraite d'un agent de maîtrise principal le 01 Septembre 2024, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'adjoint technique à compter du 01 Août 2024 et de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à compter du 1^{er} Septembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

9) Encaissement d'un recette exceptionnelle :

L'isoloir pour personnes handicapées avait été prêté au syndicat hospitalier dans le cadre de la tenue de son Assemblée générale au Foyer Communal. L'isoloir n'avait pas été ramené en Mairie et lors de sa récupération par les agents communaux, les rideaux de l'isoloir avaient disparu.

Après envoi d'un devis, le syndicat hospitalier a transmis un chèque de 68,40€. Monsieur le Maire demande l'autorisation pour encaisser la somme.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

10) Annulation de la délibération 2024-08 :

Le 13 Mars dernier, le Conseil Municipal a émis un avis favorable sur le transfert de la compétence police de la publicité à la CAPSO. Cependant, après courrier de la préfecture, il s'avère que le seul décisionnaire sur le sujet est le maire, comme stipule l'article L2122-24 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire propose alors au Conseil d'annuler la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.

DIVERS

-Participation scolaire : le budget par élève augmente de 1€, pour porter le total à 46€ par élève.

-Travaux fronton mairie : le fronton de la Mairie doit être réparé. L'entreprise Chevalier NORD interviendra durant les vacances qui se profilent.

-Chaufferie Salle des Sports : le DCE est en cours de rédaction par les services administratifs et le bureau d'étude. Le dossier sera mis en consultation.

-Coût de l'église de Bilques : à la suite de la demande d'une élue, Monsieur le Maire communique le montant total du coût des travaux de l'église de Bilques. Ce dernier s'élève à 290 656,34€HT, soit 348 787,61€TTC

-Coût de l'église de Helfaut : Monsieur le Maire rappelle le coût prévisionnel du marché pour l'église d'Helfaut, à savoir 1 305 447€, avec en sus la Maîtrise d'œuvre et la coordination sécurité.

-Les 4 jours de Dunkerque : la course cycliste des 4 jours de Dunkerque va traverser le territoire de la Commune lors de la 5ième étape le samedi 18 Mai 2024, entre 10h45 et 12h15, via la rue de l'Argillière, la rue d'Aire puis la Rue d'Helfaut

Levée de séance à 19h45

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary